

40 ans des conciliateurs de justice

Le communiqué de presse de la direction des services judiciaires



Depuis 40 ans, les conciliateurs de justice œuvrent au service de la justice en proposant une alternative au procès, simple, gratuite et rapide, fondée sur la recherche d'un accord. Constatant que 72 % des citoyens considèrent que la plupart des litiges peuvent se régler à l'amiable, la loi de modernisation de la justice du 21 e siècle a rendu obligatoire la

conciliation pour les litiges du quotidien inférieurs à 4000 euros, quand la juridiction est saisie par déclaration au greffe.

<http://www.presse.justice.gouv.fr/archives-communiques-10095/communiques-de-2018-12904/40-ans-des-conciliateurs-de-justice-31397.html>

Ce renforcement de la mission des conciliateurs de justice, qui témoigne de la volonté du ministère de la Justice de favoriser la justice de proximité en apportant une réponse concertée aux justiciables, s'est traduite par le lancement en 2017 d'une campagne de recrutement. Elle permet aujourd'hui aux cours d'appel de France de s'appuyer sur un effectif de 2021 conciliateurs.

C'est dans ce contexte que sont célébrés, ce Mardi 20 mars, en présence de Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, les 40 ans des conciliateurs de justice.

A cette occasion, et pendant les 15 jours qui suivront cet anniversaire, une quinzaine de la conciliation est organisée au sein des juridictions : colloques et rencontres sont proposées par les cours d'appel pour mettre à l'honneur la conciliation comme mode de règlement amiable des conflits du quotidien.

LISTE DE QUELQUES INITIATIVES DES COURS D'APPEL DE FRANCE

Cour d'appel d'**Angers** : jeudi 15 mars, Tables ronde en présence d'élus et de journalistes

Cour d'appel de **Toulouse** : vendredi 16 mars, Point presse, Un colloque est prévu en octobre

Cour d'appel de **Limoges**, lundi 26 mars, Point presse

Cour d'appel de **Rennes**, mardi 27 mars, Point presse

Quatre dates et des chiffres clés

- **20 mars 1978** : création du statut des conciliateurs
- **13 décembre 1996** : les conciliateurs deviennent les conciliateurs de justice
- **1er octobre 2010** : des compétences étendues par le décret n° 2010-1165
- ***18 novembre 2016** : la conciliation préalable est rendue obligatoire pour les litiges de moins de 4000 euros relevant du tribunal d'instance

La conciliation, un succès croissant

En 2016, 72 174 affaires conciliées + 11 % par rapport à 2001

En 2017 2021 conciliateurs + 33 % par rapport à 2001

Cour d'appel d'**Agen** : mercredi 28 mars - 14 h, Colloque «Conciliation et conciliateurs de justice »

Cour d'appel de **Paris**, mercredi 28 mars - 14 h 30 Présentation du projet de la conciliation à l'école élémentaire par l'association régionale des conciliateurs de justice, présidée par Monsieur Alain Yung Hing,

Projection d'une vidéo sur la conciliation au sein des écoles élémentaires Noue Caillet et Bouloche de Bondy, en présence des élèves

La conciliation, scènes vivantes et jeux de rôle sous la direction de Monsieur Abraham ZEINI, avocat honoraire, médiateur et ancien conciliateur

Cour d'appel de **Riom**, vendredi 30 mars , Matinée d'échanges en présence des conciliateurs, des présidents de tribunal de grande instance, des juges d'instances et des représentants de l'association des Maires de France

Cour d'appel de **Bordeaux** , Mercredi 4 avril – 9 h 30 Colloque « 40 ans des conciliateurs de justice »

Cour d'appel **de Montpellier** , vendredi 6 avril - 9 h -Colloque « Evolution de la conciliation et formation des conciliateurs de justice »